

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013**

**Présents** : Mesdames et Messieurs Joseph RAMPAL, Elisabeth SZIKLAI, adjoints, Jérôme AVANOTTO, Marthe AMBROSIONI, Martine FAYAUBOST, Frédéric GODANO, Michelle TICOT, Vincent VAGH.

**Absents ayant donné procuration** : David TRAINEAU à Joseph RAMPAL et Christian ZIEGLER à Elisabeth SZIKLAI

**Absents excusés** : Laurent BALZIO et Christophe GUIOL

**Secrétaire de séance** : Mme Martine FAYAUBOST

Le procès verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars est adopté à l'unanimité.

### **Approbation compte administratif 2012 Commune**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de madame Elisabeth SZIKLAI (Adjointe), conformément à l'article L. 21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriale, la Présidente de séance donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2012 rédigé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	1 461 869, 78 €
RECETTES	1 816 375, 24 €

**EXCEDENT DE CLOTURE** : 354 505, 46 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	523 517, 32 €
RECETTES	875 662, 14 €

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT** : 352 144, 82 €

L'Assemblée approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012 de la commune.

### **Approbation du compte de gestion 2012 de la Commune**

L'Assemblée déclare à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser de l'année 2012,**

Considérant les besoins du Budget Primitif 2013 de la Commune, le Conseil Municipal suite au vote du Compte administratif 2012, décide d'affecter à l'unanimité la reprise des résultats et des restes à réaliser 2012

Restes à réaliser dépenses :	759 222. 38 €
Restes à réaliser recettes :	370 824. 79 €

### **Vote des taux d'imposition 2013**

Le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition notifiés par la trésorerie générale, sans augmentation pour l'année 2013

<u>DENOMINATION</u>	<u>BASES IMPOSITION</u>	<u>TAUX</u>	<u>PRODUIT</u>
T. Habitation	3 120 000 €	17,50 %	546 000. 00 €
T. Foncière (bâti)	1 995 000 €	13,60 %	271 320. 00 €
T. Foncière (non bâti)	46 200 €	74,22 %	34 290. 00 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	223 300. - €	26,24 %	58 594. 00
		TOTAL	910 204. 00

### **Approbation du Budget Primitif 2013 de la Commune**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2013 dont les propositions sont présentées par monsieur Joseph RAMPAL, adjoint aux finances :

#### **SECTION D ' EXPLOITATION**

DEPENSES	1 586 731, 00 €
RECETTES	1 586 731, 00 €

#### **SECTION D ' INVESTISSEMENT**

DEPENSES	1 655 017, 97 €
RECETTES :	1 655 017, 97 €

### **Approbation du Compte Administratif Eau et assainissement 2012**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de madame Elisabeth SZIKLAI (Adjointe), conformément à l'article L. 21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriale, la Présidente de séance donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2012 rédigé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION D ' EXPLOITATION**

DEPENSES	44 438 10 €
RECETTES :	100 638. 38 €

EXCEDENT D'EXPLOITATION 56 200. 28 €

#### **SECTION D ' INVESTISSEMENT**

DEPENSES	64 911. 68 €
RECETTES	129 697. 50 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 64 785. 82 €

L'Assemblée approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012 eau-assainissement

## **Approbation du Budget Primitif 2013 de l'EAU et L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de l'eau et l'assainissement pour l'année 2013 dont les propositions globales, présentées par Monsieur Joseph RAMPAL, adjoint aux finances, sont les suivantes :

### **SECTION D ' EXPLOITATION**

DEPENSES : 63 746, 94 €  
RECETTES : 63 746, 94 €

### **SECTION D ' INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 188 333, 04 €  
RECETTES : 188 333, 04 €

## **EAU ET ASSAINISSEMENT : Approbation du compte de gestion 2012**

L'Assemblée déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser de l'année 2012 budget Eau et Assainissement**

Considérant les besoins du Budget Primitif 2013 Eau et Assainissement le Conseil Municipal, à l'unanimité, suite au vote du Compte administratif 2012

- décide la reprise des résultats et des restes à réaliser 2012
- affecte la totalité de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 56 200, 28 € à la section d'investissement au compte 1068 (recettes) ainsi que le report de l'excédent d'Investissement 2011 à la section d'Investissement au compte 001 (recettes) pour un montant de 64 785, 82 €.

## **Avis du conseil municipal sur le taux de l'IRL (Indemnité représentative de logement des instituteurs)**

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), réuni le 11 février 2013, s'est prononcé au titre de l'année 2012 pour les montants suivants :

IRL de base : 3 423, 23 €

IRL majorée : 4 279, 04 €.

Le différentiel par rapport au montant unitaire national de la dotation spéciale Instituteur (DSI), fixé à 2808 €, sera pris en charge par la collectivité.

Considérant que chaque Conseil Municipal doit émettre un avis en ce qui concerne le taux de ladite indemnité avant le 31 mai 2013,

AVIS FAVORABLE est donné à l'unanimité.

Il est précisé que la commune n'est pas actuellement concernée par ce dispositif car l'école de Villecroze n'est pas dotée d'instituteurs mais de professeurs des écoles.

### **Don pour les travaux de la Place général de gaulle**

Le conseil municipal prend une délibération pour accepter un don de 1000€ fait par un propriétaire de la commune qui souhaite que ce don soit affecté aux travaux de la Place.

### **Subvention :**

Le conseil municipal prend une délibération pour demander l'affectation de l'aide annuelle du conseil général d'un montant de 120.000€ aux travaux de la Place général de gaulle.

La séance est levée à 19h50